



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2024 - N° 2024/04

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> session ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2024

Date d'affichage : 16 février 2024

Nbre de Conseillers : 19    En exercice : 19    Présents : 16    Votants : 16    Pour : 16

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Gaëtan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Didier MOUCHEBOEUF, Claire RAMBEAU-LEGER et Christophe METREAU

**Etaient excusés** : Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

**Etaient absents** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Simone ARAMET

**OBJET** : Aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes - Validation du projet, du plan de financement détaillé, de la demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) et de la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local 2024 (DSIL2024)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, le projet des travaux d'aménagement de la place de la Mairie a été validé. Ce projet a pour objectif de dynamiser le centre-bourg et de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et, ce dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD).

De plus, cette réflexion d'aménagement fait suite aux différentes remarques des Montguyonnais sur la vétusté de ce lieu emblématique de la commune mais également sur certains dangers comme la vitesse des véhicules, les difficultés d'accès PMR, les difficultés de stationnement pour se rendre dans les commerces et pour finir le danger de ses arbres (étude sanitaire montrant la nécessité de l'abattage des arbres malades).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des ateliers participatifs durant l'année 2022 ont été organisés avec les commerçants ambulants, l'AMIE, les différentes associations de la commune, les commerçants du centre-bourg, les administrés, l'association des anciens combattants, l'architecte des bâtiments de France et le Conseil départemental de la Charente-Maritime afin d'obtenir des remarques et des propositions concernant l'aménagement de la place de la Mairie. Ces ateliers ont permis de concevoir un projet permettant de répondre aux attentes diverses et variées.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat :

- au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) à hauteur de 40% sur la somme HT de 645 584,90 euros, soit une subvention possible d'un montant de 258 233,80 euros,
- au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024) à hauteur de 40% sur la somme HT de 149 166,53 euros soit une subvention possible d'un montant de 59 666,61 euros.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement détaillé de ce projet, à savoir :

Collectivité	COMMUNE DE MONTGUYON
Opération	Aménagement place de la Mairie et rue annexes

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Cheminement doux	
Travaux de voirie, réseaux divers, mobilier urbain et escalier	141 052,38 €
Travaux de désimperméabilisation	153 970,10 €
Stationnement et parking	
Travaux de voirie et réseaux divers	44 980,92 €
Désimperméabilisation	57 387,11 €
Chaussée et trottoirs	
Travaux de voirie, réseaux divers, réseau chaleur et mobilier urbain	469 414,53 €
Végétalisation	
Travaux divers	2 011,67 €
<b>Sous total travaux</b>	<b>868 816,71 €</b>
Maîtrise d'œuvre et autres frais	49 979,35 €
<b>Coût HT</b>	<b>918 796,06 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	645 584,90 €	258 233,80 €	40,00 %
DSIL	Sollicité	149 166,53 €	59 666,61 €	40,00 %
Fonds vert	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Cheminements doux	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Revitalisation des petites communes" Désimperméabilisation	Acquis	100 000,00 €	35 000,00 €	35,00 %
CD17 Amendes de police programme 2023	Acquis	60 000,00 €	30 000,00 €	50,00 %
CD17 Amendes de police programme 2024	Sollicité	50 000,00 €	25 000,00 €	50,00 %
Autres AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Sollicité	225 643,09 €	90 257,24 €	40,00 %
<b>Sous-total</b>			<b>623 414,89 €</b>	
<b>Autofinancement (dont montant du prêt, le cas échéant )</b>			295 381,17 €	32,00 %
<b>Coût HT</b>			<b>918 796,06 €</b>	

Monsieur le Maire demande aux membres présents d' valider les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 et DSIL 2024.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement détaillé de ce projet d'aménagement de la place de la Mairie et des rues annexes,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) à hauteur de 50% sur la somme HT de 645 584,90 euros, soit une subvention possible d'un montant de 258 233,80 euros,
- **D'APPROUVER** la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024) à hauteur de 40% sur la somme HT de 149 166,53 euros, soit une subvention possible d'un montant de 59 666,61 euros,

**AR Prefecture**

017-211702410-20240216-D20240204-DE  
Reçu le 16/02/2024

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 (DETR 2024) et de la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 (DSIL 2024),
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier d'aménagement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

